



HAL
open science

Le gallo dans l'enseignement, l'enseignement du gallo

Gildas d'Hervé

► **To cite this version:**

Gildas d'Hervé. Le gallo dans l'enseignement, l'enseignement du gallo. Marges Linguistiques, 2005, 10, pp.20. halshs-00676254

HAL Id: halshs-00676254

<https://shs.hal.science/halshs-00676254>

Submitted on 4 Mar 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Novembre 2005

0. Introduction

Pourquoi et comment enseigner le gallo ? Où l'enseigne-t-on ? Qui l'enseigne et qui l'apprend ? La problématique de l'enseignement du gallo soulève une multitude de questions tant ce domaine est mal connu et peu mis en valeur. Cela fait pourtant une vingtaine d'années que cette langue d'oïl a pris place au sein du système éducatif français et que ses promoteurs parviennent tant bien que mal à s'y frayer un chemin. Jusqu'alors, l'enseignement du gallo n'avait fait l'objet d'aucune étude particulière. Le présent article a pour objectif de présenter un état des lieux de cet enseignement en ce début de 21^{ème} siècle. Notons par ailleurs que ce travail ne s'inscrit pas dans une perspective comparative du gallo avec d'autres langues de France ou d'autres langues dites collatérales (Eloy, 2004) de l'Union Européenne.

Outre la collecte de renseignements par le biais du Rectorat d'Académie de Rennes, j'ai au cours de la réalisation de ce travail été amené à effectuer divers entretiens avec des enseignants et des enseignés. Il s'agissait ici de compléter et de confronter des données de type administratif avec des données de type associatif afin d'obtenir un panorama complet de l'enseignement du gallo. Le panorama s'étend des prémices de cet enseignement jusqu'à l'année scolaire 2001-2002¹ tout en prenant en compte les principales nouveautés jusqu'en 2005. Ce point de vue inédit sur l'enseignement du gallo apporte des éclairages qui pourraient s'avérer utiles dans le cadre d'une réflexion visant à élaborer une politique linguistique spécifique à la langue de Haute-Bretagne.

Une précision d'ordre terminologique s'impose : tout au long de ce travail, le terme *langue* sera employé pour désigner le gallo. Considérant la langue comme étant un fait social, c'est dans une perspective sociolinguistique que j'ai écarté les termes *parler*, *patois* et *dialecte*, trop polémiques et aux connotations parfois négatives. D'un point de vue de romaniste le terme *dialecte* est sans doute pertinent mais, dans son usage commun, il équivaut à *patois*, terme nettement dépréciatif qui sous-tend une impossibilité d'enseignement (le terme *parler* n'étant quant à lui qu'une atténuation du terme *patois*). L'optique romaniste considère le gallo ainsi que le français comme des dialectes d'une même langue d'oïl. Cependant, considérant l'écart de statut entre le français et les autres systèmes linguistiques du domaine d'oïl (Urien, 1982), une autre optique consiste à conjuguer les langues d'oïl au pluriel afin de permettre une meilleure prise en compte de celles-ci. C'est dans cette optique que nous nous inscrirons. L'utilisation du terme *langue* pour désigner le gallo est également un souci de cohérence et de continuité : au niveau officiel il est désormais admis de parler de *langue régionale* dès lors qu'il s'agit d'enseignement. Cependant, il convient de remarquer qu'à l'heure actuelle seule une minorité des locuteurs du gallo emploie ce terme pour le désigner (Manzano, 1996).

Dans un premier temps, la problématique de l'enseignement du gallo sera replacée dans son contexte en évoquant ses rapports difficiles avec l'Éducation nationale. Aussi, tout en présentant le dispositif officiel qui régit et régitement cet enseignement nous présenterons un historique de celui-ci. Un deuxième temps sera consacré aux acteurs de l'enseignement. Ainsi, tout en nous appuyant sur des données chiffrées, nous tenterons de montrer quel est le profil des enseignants et des enseignés. Enfin, nous nous pencherons sur l'enseignement du gallo d'un point de vue didactique et pédagogique en détaillant son contenu ainsi que les supports utilisés. Il s'agira également d'appréhender les questions spécifiques que pose un tel enseignement.

¹ Cet article rend compte d'une recherche réalisée entre 2001 et 2002.

1. Le gallo : une langue à transmettre

1.1. La problématique du gallo en Haute-Bretagne

Historiquement, la Bretagne est bilingue. À l'ouest d'une ligne qui va de Plouha au nord à la presqu'île de Rhuys au sud, on parle traditionnellement une langue celtique communément appelée *breton*. À l'est de cette ligne, une langue romane du domaine d'oïl est traditionnellement usitée. Cette partition linguistique est attestée dans des documents remontant au 14^{ème} siècle dans lesquels on notait déjà la différenciation entre une « Bretagne gallo » et une « Bretagne bretonnante » (Morin, 1987, p. 253). Ces deux aires linguistiques coïncident avec la distinction actuelle entre Haute et Basse Bretagne.

Le terme *gallo* (du breton *gall* : *français, étranger*) a été employé à l'origine par les Bretons de l'ouest pour désigner ceux de l'est qui parlaient une langue différente apparentée au français (Walter, 1991). Ce terme est progressivement tombé dans l'oubli. À l'heure actuelle, une grande partie de ses locuteurs ne le connaissent pas ou ne l'utilisent pas pour désigner leur langue. La langue d'oïl parlée en Haute-Bretagne a été reléguée au rang de dialecte périphérique de la langue dominante, le français. Dès lors, le terme *patois*¹ a servi à désigner toute langue populaire autre que la langue de l'élite francisante. Aujourd'hui encore, la majorité des locuteurs de la langue romane de Bretagne se reconnaît dans cette appellation. La honte et l'autodépréciation sont une des conséquences d'un acharnement linguicide qui prit naissance dès la fin du 18^{ème} siècle².

1.2. Le gallo : du « mauvais français » ?

Le gallo étant considéré comme une déformation du français, il va sans dire que ses rapports avec l'Éducation nationale³ n'ont pas été des plus faciles. Avec le développement de l'instruction laïque et obligatoire, parler gallo est devenu un acte particulièrement répréhensible. Les élèves de Haute-Bretagne qui pratiquaient autrefois dans leur grande majorité la langue gallèse, arrivaient en classe avec un handicap certain. Parlant peu voire pas du tout le français, ils durent faire taire leur langue une fois le seuil de l'école franchi. Le maître d'école se devait de propager la langue des Lumières au sein de populations considérées comme arriérées. Bannie de l'école, proscrite de la dimension publique, la langue gallèse fut donc logiquement cantonnée à la sphère familiale et privée. Comme dans de nombreux cas où coexistent une langue dominante et une langue dominée, un phénomène de diglossie est apparu. Suivant les situations conversationnelles rencontrées, les gallésants alternent donc entre l'usage du gallo ou celui du français.

Le gallo n'étant pas reconnu comme système linguistique autonome et distinct du français, un phénomène de « créolisation » a accentué la confusion entre les deux langues. Bien souvent le gallo a fini par se mélanger au français par l'intermédiaire de glissements lexicaux. Cela aboutit à une échelle de langue assez vaste qui va du « français gallésé » au « gallo francisé »⁴. En cela, la non reconnaissance du gallo (et donc son non enseignement) a participé à la fois à la dégradation de la langue et logiquement, à la dégradation de la conscience linguistique qu'en ont les locuteurs.

Cette conscience linguistique des locuteurs a d'autant plus de mal à exister que le gallo est victime de ce que Gilles Morin a appelé une « double satellisation »⁵. Le gallo subit à la fois de la part du français, une domination « officielle » mais aussi une domination plus insidieuse de la part de sa voisine celtique : la langue bretonne occidentale (Walter, 1986, pp. 34-38) qui

¹ La définition du terme *patois* donnée par *le Petit Robert* en 1977 est assez édifiante : « parler, idiome local employé par une population généralement peu nombreuse, souvent rurale et dont la culture, le niveau de civilisation, sont inférieurs à ceux du milieu environnant qui emploie la langue commune ». La définition du *Petit Robert* de 2000 est strictement identique. L'affirmation d'infériorité des locuteurs de patois est cependant quelque peu nuancée : « ... sont généralement jugés inférieurs... ».

² En 1794 l'Abbé Grégoire présente devant la Convention un *Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et la nécessité d'universaliser la langue française* et la loi du 11 floréal an X (1^{er} mai 1802) condamne à l'école l'usage de ces mêmes « patois ».

³ En 1882, le ministre Jules Ferry rend l'instruction obligatoire pour les enfants de 6 à 13 ans. L'enseignement de l'ensemble des matières se fait en français.

⁴ Blanchet (1999, p. 18) parle d'un « entre-deux mouvant » pour qualifier les pratiques linguistiques en Haute-Bretagne.

⁵ En référence au concept de satellisation décrit par Jean-Baptiste Marcellesi (1981, p. 9) : « Phénomène par lequel l'idéologie dominante tend à rattacher un système linguistique à un autre auquel on le compare et dont on affirme qu'il est une déformation ou une forme subordonnée ».

est vécue par la majorité des gallésants comme étant le gage d'une « bretonnité » incontestable. En cela, les locuteurs du gallo se perçoivent souvent comme plongés dans un vide identitaire honteux. Cette « double identité négative » (Morin, 1987) amènera certains locuteurs à se dénommer comme étant des *Sots Bretons*, en référence à l'appellation de *Hauts-Bretons*. Aujourd'hui encore, nombreux sont les jeunes d'environnement familial gallésant qui entreprennent une démarche d'apprentissage du breton car ils ne considèrent pas le gallo comme étant un vecteur identitaire suffisamment valorisant.

1.3. La non transmission

Au siècle dernier, la grande majorité des locuteurs du gallo étaient issus d'un milieu social alors majoritaire en Bretagne et qui le sera jusque dans les années 1950¹ : le milieu agricole. Associé à une image rurale, le gallo a été vécu par ses locuteurs comme une tare dont il fallait se débarrasser. La langue française étant associée à l'élévation intellectuelle et à la promotion sociale, la langue gallèse fut vécue comme handicapante socialement car associée à une civilisation en déclin. Ne voulant pas nuire aux générations futures, les parents cessèrent donc de transmettre le gallo à leurs enfants. Aujourd'hui, ses principaux locuteurs, des personnes âgées, emportent leur langue dans leur tombe sans que le relais ait été transmis aux jeunes générations. L'existence de la langue et son avenir sont donc en péril.

Au-delà des explications économique-politiques plus générales, le système scolaire français a sa part de responsabilité dans le processus de mise à mort du gallo. Comme le note justement Nicole Le Dimna, « pourchassé par les tenants du pouvoir centralisateur, le gallo a vu son déclin s'accélérer avec la scolarisation obligatoire, à partir de 1870 » (Le Dimna, 1997). Tout en apprenant à un enfant à parler français, on lui a « désappris » le gallo et enseigné une norme linguistique à respecter qui est substitutive et non complémentaire.

Cependant, force est de constater que le gallo est encore présent aujourd'hui dans certains cours d'écoles² voire même dans certaines classes où il est désormais enseigné. Dans les années 1970, une certaine acceptation des langues régionales a commencé à se développer. Une fois l'Hexagone totalement francisé, la pression sur les langues régionales a diminué. Le gallo, sous des formes plus ou moins altérées, continue tant bien que mal à accompagner des enfants dans leur environnement familial. Si le gallo est encore une réalité quotidienne pour certains enfants de Haute-Bretagne, la majorité de ces jeunes ne peut pas profiter de ce patrimoine linguistique. L'enseignement du gallo apparaît donc comme un palliatif au phénomène de non transmission observé. Désormais, la découverte ou la redécouverte du gallo est possible par le biais de l'enseignement régi par un dispositif officiel l'autorisant et l'avalisant.

2. Le dispositif officiel

2.1. Une lente évolution

Si depuis 50 ans le dispositif officiel a connu des évolutions allant dans le sens d'une prise en compte accrue des langues régionales, il est encore loin d'exprimer une politique linguistique volontariste. En effet, il demeure encore bien souvent dans le domaine de la concession bienveillante. En somme : il autorise à l'occasion mais il n'encourage pas.

Car face au désir de reconnaissance des langues régionales et aux velléités d'enseignement de celles-ci il est constamment rappelé la prédominance de la langue de la République et seule langue officielle : le français. Agité à l'occasion, le spectre d'une République mise en danger par ses langues explique peut-être que le politique légifère timidement sur ces questions. La question de l'enseignement des langues régionales n'est décidément pas un terrain neutre. Les textes officiels reflètent cette tension d'ordre idéologique qui confine parfois au grand écart entre la prise en compte de ces autres langues et la nécessité de ménager la position de la langue française. Un extrait du rapport Poignant résume assez bien cet état d'esprit : « Langue française et langues régionales sont des langues amies à l'intérieur et alliées à l'extérieur pour le rayonnement de la France » (Poignant, 1998).

L'exposé du dispositif officiel se compose des rapports linguistiques ministériels, des lois relatives à l'enseignement des langues régionales ainsi que des circulaires et des arrêtés d'une valeur contraignante inégale (Blanchet, 2002b, p. 29).

¹ Période d'industrialisation et de développement économique important en Bretagne, impulsée notamment par le Comité d'études et de liaisons des intérêts bretons (CELIB).

² Cf. Leray (1996, pp. 81-92) ainsi que *Pratiques linguistiques régionales d'élèves du primaire et de collège en zones suburbaines de Bretagne gallo* (Blanchet, 2002a).

2.2. Les rapports et la charte Européenne des langues régionales et minoritaires

En octobre 1997 le Premier ministre Lionel Jospin, confie à Nicole Péry la mission d'établir un bilan sur l'enseignement des langues régionales et de formuler des propositions pour faire évoluer le dispositif existant. Dans sa lettre de mission, le Premier ministre annonce que « le temps est, en effet, révolu où l'État pouvait considérer que l'enseignement de ces langues était de nature à menacer l'unité nationale » (Péry, 1998). Nicole Péry dans son rapport d'étape remis en février 1998 faisait remarquer que la France était l'un des derniers pays à ne pas avoir signé la Charte Européenne des langues minoritaires et que ce refus exprimait selon ses termes « le jacobinisme encore profond de notre culture politique ».

Guy Poignant ayant pris le relais de Nicole Péry, le rapport final a été remis au gouvernement en juillet 1998. Dans l'optique de la ratification de la Charte et des aménagements constitutionnels qu'elle pourrait entraîner, le rapport proposait la modification de l'article 2 de la Constitution en y ajoutant une phrase reconnaissant les « langues régionales ou historiques de France. ». Le rapport considère les langues régionales comme faisant partie du patrimoine linguistique de la France et considère le plurilinguisme comme une richesse. Il fait des propositions allant dans le sens d'un meilleur suivi de l'enseignement bilingue et se penche à la fois sur l'enseignement public (coordination, formation des enseignants et continuité de la filière) mais également sur le nécessaire statut à donner à l'enseignement associatif¹. Il préconise à ce propos « la reconnaissance par l'État, à côté de l'initiation à la langue et du bilinguisme organisé, de la méthode pédagogique de l'immersion. » (Poignant, 1998).

Cependant, l'inventaire des langues régionales qui précède le rapport Poignant dresse un portrait pessimiste des langues d'oïl dont fait partie le gallo : « ces langues proprement dites ont disparu et les parlers actuels ont été largement influencés par le français ». Tout en notant « un réveil culturel » de ces langues au niveau universitaire, le rapport considère les langues d'oïl comme étant des formes régionales du français. L'enseignement du gallo n'est donc envisageable qu'en étant intimement lié à l'enseignement du français. Le rapport considère que l'étude des langues d'oïl comme le gallo, « s'articule évidemment sur celle du français, langue de référence et de communication dans toutes ces configurations. ». Il semble donc opérer une confusion manifeste entre les langues d'oïl qui représentent des systèmes linguistiques autonomes et les français régionaux qui amalgament au français des substrats de la langue locale. La raison de cette non distinction s'explique à la lumière du constat de Bernard Poignant qui estime que « les langues d'oïl sont devenues des français régionaux. ». Ce rapport, par ailleurs généreux et prônant une prise en compte accrue des langues régionales² ne favorise cependant pas la diversité linguistique et a jeté un certain discrédit sur les velléités d'enseignement des langues d'oïl.

Le rapport Cerquiglini intitulé *Les langues de la France* a été rendu en avril 1999 par Bernard Cerquiglini, Directeur de l'Institut national de la langue française (C.N.R.S), au ministre de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, et à la ministre de la Culture et de la Communication. Ce rapport avait pour objectif d'établir une liste des langues parlées sur le territoire de la République en vue de la ratification de la Charte Européenne des langues régionales ou minoritaires par l'État français. Le rapport Cerquiglini mentionne le gallo dans la liste des langues qui pourraient être concernées par une hypothétique mise en application de la Charte Européenne des langues régionales ou minoritaires. Son choix d'inclure les langues d'oïl dans la liste est énoncé comme suit :

L'écart n'a cessé de se creuser entre le français et les variétés de la langue d'oïl, que l'on ne saurait considérer aujourd'hui comme des « dialectes du français » ; franc-comtois, wallon, picard, normand, gallo, poitevin-saintongeais, bourguignon-morvandiau, lorrain doivent être retenus parmi les langues régionales de la France ; on les qualifiera dès lors de « langues d'oïl », en les rangeant dans la liste (Cerquiglini, 1999).

L'affirmation d'un écart n'ayant cessé de se creuser entre le français et les autres langues d'oïl est fautive : l'évolution de celles-ci tend même à montrer le contraire. En ceci, le rapport Cerquiglini ne déroge donc pas à la règle de l'approximatif qui semble être systématique lorsque les instances

¹ Diwan en breton, Ikastola en basque, Calandreta en occitan, Bressola en catalan, ABCM Zweisprächigkeit en alsacien.

² « Ne vivons pas la présence d'une langue régionale comme une atteinte à la souveraineté : à un moment où la France accepte d'abandonner sa monnaie, elle peut accepter le breton ou le catalan... sans craindre de perdre son unité linguistique », idem.

officielles se penchent sur le cas des langues d'oïl. Mais, contrairement aux conclusions du rapport Poignant de 1998, le rapport Cerquiglini ouvre des perspectives au gallo dans le cadre hautement symbolique de la Charte Européenne des langues régionales ou minoritaires.

La Charte Européenne des langues régionales ou minoritaires a été adoptée par le Conseil de l'Europe le 5 novembre 1992. La France, qui s'était abstenue lors de ce vote, a finalement signé la Charte le 7 mai 1999 mais ne l'a pas ratifiée. Les États ratifiant la Charte s'engagent à promouvoir et à développer l'usage (oral et écrit) des langues présentes sur leur territoire que ce soit dans la vie privée ou publique. La Charte s'applique à des domaines tels que l'enseignement, les médias, la justice, les autorités administratives et les services publics ou bien encore les équipements et activités culturelles.

Au vu de l'avancée potentielle en faveur des langues régionales que constituerait la mise en application de la Charte on saisit aisément l'enthousiasme des militants des droits linguistiques dans l'Hexagone... et la réticence de la France à la ratifier. Car la Charte Européenne des langues régionales ou minoritaires représente un véritable symbole et un point de fixation des pro ou anti-langues régionales. Guy Carcassonne qui avait pour mission d'étudier la compatibilité juridique de la Charte avec le droit français a remis un rapport au Premier ministre en octobre 1998. En conclusion de son rapport, Guy Carcassonne affirmait la compatibilité de la Charte avec la Constitution en précisant « que l'objet de la Charte est de protéger des langues et non, nécessairement, de conférer des droits imprescriptibles à leurs locuteurs, et, d'autre part, que ces langues appartiennent au patrimoine culturel indivis de la France » (Carcassonne, 1998). Cependant, l'impossibilité de ratifier la Charte a finalement été justifiée par le Conseil d'État par une incompatibilité constitutionnelle¹.

La ratification et l'application de cette charte constituent un espoir dans le développement de l'enseignement de ces langues régionales. Étant reconnu par le rapport Cerquiglini, le gallo est de fait concerné par l'enjeu que constitue l'application de la Charte. À l'heure où l'on débat frileusement en France sur une éventuelle modification de la Constitution, un nombre croissant d'associations et d'organismes culturels regardent en direction de l'Europe qui, à tort ou à raison, porte nombre de leurs espoirs.

2.3. Lois et circulaires

En 1951, la loi Deixonne² relative à l'enseignement des langues et dialectes locaux, vise deux objectifs : la défense de la langue française et la protection de certaines langues régionales. Elle constitue une reconnaissance officielle du droit à l'enseignement des langues régionales et en cela, représente la première pierre sur laquelle se reposeront les futures lois et circulaires. En 2000, la loi Deixonne a été abrogée par l'article n° 4 du nouveau *Code de l'Éducation*³ et remplacée par la partie législative de celui-ci qui stipule qu' : « un enseignement de langues et cultures régionales peut être dispensé tout au long de la scolarité » mais sans préciser la liste des langues concernées.

La loi Haby⁴ de 1975 relative à l'éducation donne à l'Article 12 la possibilité effective d'enseigner les langues régionales mais la circulaire l'accompagnant n'inclura pas le gallo ni les autres langues d'oïl dans les langues concernées par cet article.

En 1976, une circulaire⁵ intitulée *Prise en compte, dans l'enseignement, des patrimoines culturels et linguistiques français* vient appuyer la loi Haby en insistant sur l'optique dans laquelle doit nécessairement s'inscrire cet enseignement qui est celle de l'unité nationale dans la diversité régionale. De plus, tout en rappelant le cadre législatif existant en ce qui concerne l'enseignement des langues régionales, la circulaire précise que « les langues reconnues par la réglementation en vigueur sont : le breton, le basque, le catalan, les langues d'oc et le corse. ». Le gallo n'étant pas reconnu par le cadre législatif énoncé dans cette circulaire, il va de soit que son enseignement est alors impossible.

En 1981, après la reconnaissance du gallo et de la culture gallèse par la Charte Culturelle de Bretagne (1977), une circulaire rectorale⁶ admet que « les moyens promis pour assurer leur développement dans l'enseignement ont été lents à se mettre en place ». Dans cette circulaire,

¹ L'article 2 de la Constitution stipule que « la langue de la République est le français ».

² Loi n°51-46 du 11 janvier 1951.

³ Ordonnance 2000-549 du 15 juin 2000.

⁴ Loi n°75.620 du 11 juillet 1975.

⁵ Circulaire n°76-123 du 29 mars 1976.

⁶ Circulaire rectorale du 27 novembre 1981.

le recteur Paul Rollin vante les mérites de l'enseignement du gallo dans la lutte contre l'échec scolaire et rappelle si besoin était, que le gallo n'est pas une déformation du français. Cette circulaire adressée aux chefs d'établissements rappelle aux enseignants les possibilités existantes au niveau du gallo. À savoir : assurer l'enseignement facultatif d'une ou deux heures en classes de 6^{ème} et de 5^{ème}, suivre les cours par correspondance du CNEC (Centre National d'Enseignement par Correspondance) comportant une rubrique gallèse, suivre des stages linguistiques de gallo. La circulaire rectorale de 1981 représente un véritable coup de pouce et la première manifestation volontaire du Rectorat en faveur du gallo et de son enseignement.

En 1982, une circulaire¹ ambitieuse développe pour la première fois un dispositif d'enseignement des langues régionales de la maternelle à l'Université. Il est notamment question de généraliser cet enseignement facultatif et de former les enseignants. Elle précise l'application du dispositif d'enseignement pour chaque cycle, à partir de la maternelle jusqu'à la recherche universitaire. C'est dans le cadre de cette circulaire que le gallo sera présent la même année aux baccalauréats généraux et technologiques sous la forme d'une option facultative.

En 1983 une circulaire² vient compléter la précédente en précisant les objectifs et les méthodologies de l'enseignement en langue régionale à l'école maternelle et primaire ainsi qu'au collège et au lycée. Au niveau de l'école maternelle et primaire il s'agit d'intégrer l'enseignement en langue régionale dans l'ensemble des activités de la classe. Cette circulaire précise l'importance de cet enseignement dans le développement de l'enfant. La circulaire insiste sur les autres paramètres de l'identité régionale à prendre en compte dans l'apprentissage de la langue. Ces différents paramètres sont par exemple l'histoire, les arts plastiques, les danses, le chant... Il s'agit d'intégrer l'enseignement de la langue dans une découverte plus globale des arts et traditions populaires.

La loi Savary³ de 1984 concerne l'enseignement supérieur. L'article 7 de cette loi exprime un engagement en faveur des langues régionales qui dépasse la simple conservation d'un patrimoine. Il s'agit à présent de le promouvoir et de l'enrichir. La même année une circulaire⁴ fixe les modalités de l'examen d'aptitude pédagogique à l'enseignement des cultures et langues régionales nouvellement créé.

L'arrêté du 15 avril 1988⁵ expose les programmes des langues régionales au lycée. Il distingue les langues pouvant faire l'objet d'une épreuve obligatoire ou facultative au baccalauréat et celles qui peuvent uniquement faire l'objet d'une épreuve facultative, parmi lesquelles se trouve le gallo. Des indications spécifiques au gallo énoncent les trois domaines pris en compte lors de l'épreuve du baccalauréat : réflexion linguistique, communication, culture et civilisation. Les indications pour la réalisation d'un dossier d'une vingtaine de pages portant sur l'un de ces trois points sont également exposées dans cet arrêté qui, en 2002, constituait toujours le programme officiel de l'enseignement de gallo en lycée.

En 1989, une loi d'orientation sur l'éducation précise que la « formation peut comprendre un enseignement, à tous les niveaux, de langues et cultures régionales⁶ ».

En 1994 la loi Toubon⁷, relative à l'emploi de la langue française, rappelle la primauté de la langue française dans l'enseignement, les examens mais l'article 11 de cette loi stipule qu'une exception est possible dans le domaine des langues régionales.

En 1995, une circulaire⁸ intitulée *Enseignement des langues et cultures régionales* rappelle les acquis depuis la loi Deixonne de 1951 et élargit les possibilités d'enseignement de cette discipline (classes bilingues notamment). Actuellement, l'enseignement des langues régionales est régi par cette circulaire de 1995.

La circulaire du 5 septembre 2001⁹ qui est la dernière en date, aborde des objectifs nouveaux. Il s'agit désormais d'approfondir les compétences et d'utiliser celles-ci afin de faciliter l'apprentissage d'autres langues et la découverte d'autres cultures. Elle fait mention de la nécessité d'une continuité entre l'école et le milieu familial.

¹ Circulaire n°82-261 du 21 juin 1982.

² Circulaire n°83-547 du 30 décembre 1983.

³ Loi n°84-52 du 26 janvier 1984.

⁴ Circulaire n° 84-047 du 3 février 1984.

⁵ Programmes des langues régionales au lycée. Arrêté du 15 avril 1988.

⁶ Loi d'orientation n°89-486 du 10 juillet 1989.

⁷ Loi n°94-665 du 4 août 1994.

⁸ Circulaire n°95-086 du 7 avril 1995.

⁹ Circulaire n°2001-166 du 5 septembre 2001.

3. Historique de l'enseignement du gallo au sein de l'Éducation nationale

3.1. La genèse

Le groupe des *Compagnons de Merlin*¹ fut le premier à parler explicitement de la nécessité d'enseigner le gallo. Les débats sur l'enseignement du gallo et son unification graphique furent nombreux parmi les membres de cette société savante. Marie Drouart, un membre éminent des *Compagnons de Merlin*, pensait notamment que le langage local ne doit pas être proscrit de l'école, non seulement pour des raisons morales mais aussi pour « les plus sérieuses raisons pédagogiques. » (Morin, 1982, pp. 121-137). Déjà à l'époque il était question de prendre en compte le gallo pour mieux faire apprendre le français : « Loin de nuire à l'étude du français le patois peut en être le plus utile auxiliaire ». Les propos de Marie Drouart expriment une volonté claire de rompre avec le processus de culpabilisation systématique des enfants gallésants et d'amorcer un processus d'intégration de leurs capacités linguistiques dans l'institution scolaire. En cela, elle a ouvert un débat qui n'est toujours pas clos de nos jours. À l'époque déjà, les remarques des détracteurs de cet enseignement ne se firent pas attendre. Certains reprochaient au gallo son morcellement dialectal qui, selon eux, ne pouvait que nuire à son utilisation et rendrait donc son enseignement impossible, voire tout simplement inutile. Cependant, lorsque l'hypothèse d'une normalisation orthographique était avancée, il demeurait (tout comme aujourd'hui) de très nombreux adversaires. On reprochait à cette volonté de normalisation, tantôt un danger d'appauvrissement du gallo, tantôt un risque d'artificialité, tantôt d'être une entreprise totalement utopique et vouée à l'échec. Dans les débats d'alors, il s'agissait d'opposer systématiquement le gallo à son proche voisin : le breton. La méfiance quant à la sauvegarde et l'enseignement du gallo s'explique parfois par la peur de voir la langue bretonne celtique reculer en faveur du gallo. C'est pourtant oublier ou ignorer sciemment les réalités sociolinguistiques de la Haute-Bretagne. C'est également oublier que le breton a connu, lui aussi, la nécessité d'une normalisation graphique afin de palier à son morcellement dialectologique. L'opposition de principe à l'enseignement du gallo est donc une opposition à sa reconnaissance en tant que langue digne d'être enseignée et semble bien souvent être sous-tendue par une idéologie nationaliste obtuse qui se résume à l'équation selon laquelle à un peuple correspondrait une langue unique². L'aventure des Compagnons de Merlin s'achèvera vers la fin de la deuxième guerre mondiale³ et la revendication culturelle en faveur du gallo et de son enseignement connaîtra un statu quo jusqu'à la fin des années 1970.

3.2. L'essor

En 1977 une première étape sera franchie avec la naissance de la Charte Culturelle de Bretagne⁴ qui autorise l'enseignement du gallo et de la culture gallèse en primaire et secondaire. Celle-ci stipule en effet que son exigence principale est d' « assurer à la langue bretonne, au parler gallo et à leurs cultures spécifiques, les moyens nécessaires à leur développement y compris dans l'enseignement et à la radio-télévision. »⁵. La Charte Culturelle de Bretagne devait assurer un appui légal et financier et ouvrir la voie à un futur enseignement du gallo dans le cadre de l'Éducation nationale. Mais le Conseil Culturel de Bretagne censé veiller sur l'application de la charte fera bien peu de cas des revendications gallèses.

En 1979 l'Association des Amis du Parler Gallo présidée par Gilles Morin axera ses principales revendications autour de l'enseignement de la langue. Celle-ci réclamait à l'époque un enseignement continu de la maternelle à l'Université, la présence du gallo aux examens en

¹ Les *Compagnons de Merlin*, créés en 1939, représentaient la branche gallèse de la FRB (Fédération Régionaliste Bretonne) et inscrivait leur réflexion sur la défense et le développement de l'identité bretonne de la Haute-Bretagne.

² Une brochure intitulée *Bretagne 2 ou 3 langues ? Pour une clarification sur la question linguistique en Bretagne* rédigée en novembre 2000 par Olivier Le Moign, directeur de l'Office de la langue bretonne, en est une bonne illustration.

³ En 1945, le mouvement politico-culturel breton s'est considérablement disséminé en raison de la collaboration d'une minorité de ses acteurs durant la guerre. La suspicion et l'opprobre touchèrent sans distinction l'ensemble des associations culturelles ou politiques qui se firent dès lors très discrètes. Il faudra attendre les années 1960 pour constater un renouveau et un réel regain d'activité de celles-ci.

⁴ La Charte Culturelle de Bretagne a été établie entre le Conseil Régional de Bretagne, les Conseils Généraux (Loire Atlantique comprise) et l'État. Elle est signée en 1978, entre autres, par le ministre de l'Éducation et le ministre de la Culture de l'époque.

⁵ Préambule de la Charte Culturelle de Bretagne (1977).

tant qu'option de langue vivante obligatoire ou facultative ainsi que la prise en compte du gallo dans le cursus des enseignants.

C'est en 1980 que le premier enseignement facultatif de 1 ou 2 heures de gallo voit le jour en collège. La même année Gilles Morin crée à l'Université de Rennes 2 le Centre d'Études et de Recherches sur les Parlers et la Civilisation de Haute-Bretagne qui deviendra par la suite le Laboratoire d'Études et de Recherches Gallèses (LERG).

L'année suivante, en mars 1981, le Centre de Formation Continue de l'Université de Haute-Bretagne organisera un stage destiné aux enseignants « qui ont quotidiennement affaire avec des jeunes ruraux de Haute-Bretagne parlant encore le patois ».

En 1982 des avancées notoires sont à signaler : la première est l'obtention de l'option facultative de gallo aux baccalauréats généraux et technologiques. La seconde avancée est l'entrée du gallo à l'Université de Rennes 2 sous la forme d'une U.V (Unité de Valeur) intitulée *Langue et civilisation gallèses*¹. Enfin, l'année 1982 verra la mise en place d'un cours de gallo par correspondance au CNED à Rennes. La même année un poste de Conseiller Pédagogique de gallo à l'École Normale de Rennes est créé. C'est également en 1982 qu'est créée à l'Université de Rennes 2 l'Association des Étudiants de Gallo².

L'année 1983 voit la naissance de l'Association des Enseignants de Gallo. Cette association regroupait les enseignants de toutes matières souhaitant promouvoir le gallo dans le cadre de l'Éducation nationale. La même année, un certificat d'aptitude à l'enseignement de la langue et de la culture gallèses est mis en place pour les enseignants désireux d'enseigner le gallo.

En 1994, le gallo entre à l'IUFM par le biais de deux options³ sur les sites de Rennes, Saint Briec et Vannes. La première option prépare à l'épreuve orale obligatoire de langues (régionales ou étrangères) tandis que l'autre concerne une épreuve écrite facultative.

Deux ans plus tard, le gallo refait surface à l'Université de Rennes 2 par la mise en place d'une option de DEUG rattachée au département de Lettres. Cette option intitulée *Langue et Culture Régionale de Bretagne : le Gallo* n'est accessible aux étudiants qu'à partir de leur deuxième année de DEUG. C'est également en 1996 qu'est créé le laboratoire *Ethnotextes, variations et pratiques dialectales*⁴ qui fait suite à des recherches sur le gallo précédemment initiées par Henriette Walter puis poursuivies à partir de 1993 par Christian Leray, Francis Manzano et Philippe Blanchet.

En décembre 2004 le Conseil Régional de Bretagne a adopté un projet de politique linguistique sans précédent. Pour la première fois celui-ci reconnaît l'existence du breton et du gallo comme langues de Bretagne aux côtés du français. Le constat suivant est posé :

Le gallo est la langue romane spécifique à la Bretagne et fait partie au même titre que le breton de son patrimoine culturel. Le gallo est aujourd'hui étudié et promu par de nombreuses associations et fait l'objet d'un enseignement dans les écoles, collèges et lycées. Alors que la population est de plus en plus demandeuse pour se réapproprier cette langue, le gallo souffre néanmoins d'un manque de visibilité dans la société bretonne moderne. Les collectivités territoriales et l'État se doivent de protéger le patrimoine culturel que constitue le gallo et d'en favoriser l'étude scientifique et l'usage⁵.

Les intentions affichées par ce projet de politique linguistique pour la Bretagne concernent le gallo tant au niveau de l'enseignement, que de la communication, de la création artistique ou encore de l'aide à l'édition. Parmi les mesures spécifiques concernant l'enseignement du gallo notons la volonté de mise en place d'une formation et d'un diplôme accessible aux étudiants de Rennes 1 et de Rennes 2 se destinant à cet enseignement tant dans le primaire que dans le secondaire. Il est également question de développer les aides aux recherches sociolinguistiques (bourses doctorales).

¹ Cette U.V créée au sein du Département de Celtique concernait les étudiants en première année de DEUG.

² Cette association active deux années avait pour principale revendication l'extension de l'U.V de gallo à la deuxième année de DEUG.

³ Celles-ci n'étaient disponibles que pour les CAPES de Lettres.

⁴ Le groupe de chercheurs du laboratoire Ethnotextes est à l'origine de la publication des *Cahiers de Sociolinguistique* qui ont pour objectif principal de faire connaître les recherches en cours sur les situations linguistiques dans l'Ouest de la France. En 2000, le CREDILIF (Centre de Recherches sur la Diversité Linguistique De La Francophonie) a succédé au laboratoire Ethnotextes.

⁵ *Une politique linguistique pour la Bretagne*, décembre 2004.

3.3. Les acquis

Les acquis n'ont été obtenus qu'à force de sensibilisation du public et des institutions par le milieu associatif. Il semble bien que sans une certaine démarche militante, le gallo ne poséderait, à l'heure actuelle, aucun acquis dans l'enseignement.

L'option facultative à l'épreuve du baccalauréat place la langue gallèse à l'avant-garde des langues d'oïl en quête d'officialité. Étant la seule langue d'oïl reconnue par le ministère de l'Éducation nationale, elle est la seule à bénéficier de cette option. Mais si le gallo fait figure d'exception parmi les langues d'oïl, il fait aussi figure d'exception parmi les autres langues régionales bénéficiant d'une épreuve au baccalauréat. En effet, de toutes ces langues¹, le gallo est la seule à n'être l'objet que d'une épreuve orale et non écrite.

L'année 2002 a vu la suppression de deux acquis d'importances : les épreuves facultatives et obligatoires² à l'IUFM et l'option de DEUG à l'Université de Rennes 2³. La présence du gallo à l'IUFM offrait jusqu'alors la possibilité de sensibiliser de futurs enseignants à une donnée incontournable du paysage culturel de Haute-Bretagne. Les langues d'oïl ont été retirées de la liste car celles-ci constitueraient : « des formes anciennes et régionales du français et leur étude doit s'articuler et s'organiser autour de celui-ci »⁴.

L'option de DEUG (le dernier acquis en date) est absente de la liste des options disponibles depuis la rentrée universitaire 2002-2003, pour des raisons de restrictions budgétaires. La disparition du gallo à l'Université de Haute-Bretagne est d'autant plus regrettable qu'à l'époque l'obtention d'une telle option ne se fit pas sans difficultés.

Les récents revers subis par l'enseignement du gallo soulignent la précarité de ses acquis qui peuvent être remis en question du jour au lendemain. Loin de faire l'objet d'une prise en compte systématique et généralisée dans le cadre de l'Éducation nationale, le gallo est au contraire un de ses parents pauvres.

4. Les enseignants

4.1. Situation

4.1.1. Problématique

L'enseignement du gallo s'inscrit avant tout dans une démarche volontariste qui demande un minimum de convictions personnelles de la part des enseignants de cette langue. Contrairement à certaines langues vivantes introduites en amont du système scolaire, le gallo a intégré l'École suite à une demande en aval. La position de l'Éducation nationale quant à l'enseignement du gallo relève donc plus du domaine de la concession que de celui d'une démarche volontariste. Devenir enseignant de gallo c'est donc, dans une certaine mesure, prendre le risque de se voir marginalisé par rapport à un système scolaire peu enclin à la déviance.

4.1.2. L'Association des Enseignants de Gallo

Les enseignants de gallo qui exercent dans le cadre de l'Éducation nationale, sont regroupés depuis 1983 au sein d'une association loi 1901. Les objectifs de l'Association des Enseignants de Gallo sont la promotion et le développement de l'enseignement du gallo dans tous les établissements scolaires, des classes préélémentaires à l'Université. L'association insiste sur la nécessaire prise en compte de l'environnement culturel de leurs élèves afin de leur proposer « une réflexion approfondie et une meilleure connaissance de la langue gallèse »⁵. L'association intervient auprès des instances concernées afin de développer son activité et appuyer la création de postes ainsi que l'ouverture de nouvelles classes selon la demande.

L'Association des Enseignants de Gallo est à la fois un lieu de convergence pour faire avancer les revendications du gallo dans l'enseignement ainsi qu'un relais qui permet aux enseignants de comparer leurs expériences pédagogiques.

¹ Les langues bénéficiant d'une épreuve au baccalauréat sont : le basque, le breton, le catalan, le corse, le gallo, l'occitan-langue d'oc et le tahitien.

² L'Arrêté du 29 avril 2002 publié au Journal Officiel du 5 mai 2002 a supprimé l'option facultative écrite. L'épreuve orale obligatoire est maintenue mais les langues d'oïl en sont exclues.

³ Le retour d'une option de gallo au sein de l'Université de Rennes 2 fait partie des mesures spécifiques au gallo, annoncées dans le projet linguistique adopté par le Conseil Régional de Bretagne en décembre 2004.

⁴ Lettre du ministre délégué à l'Enseignement scolaire à l'Association des Enseignants de Gallo, 26 novembre 2002.

⁵ Texte de présentation de l'Association des Enseignants de Gallo.

4.2. Leur profil

4.2.1. Leur nombre

Les enseignants du primaire et du secondaire sont au nombre de 12. Il existe véritablement deux postes à temps plein et 4 demi-postes. Le restant de l'enseignement est assuré sous forme d'heures « poste » (intégrées dans l'emploi du temps) ou sous forme d'heures supplémentaires. Le poids de l'enseignement d'une langue qui concerne des centaines de milliers de personnes repose sur quelques enseignants de gallo. Ils doivent faire face à une multitude de demandes et de sollicitations auxquelles ils ne peuvent pas toujours répondre. Car au vu du potentiel affectif que représente le gallo, les effectifs des enseignants sont totalement dérisoires. Les enseignants ont en charge les cours de gallo mais doivent aussi batailler pour conserver leur poste et en créer de nouveaux. Ils doivent, en outre, répondre aux demandes d'ouvertures de nouvelles classes de gallo par les établissements demandeurs.

4.2.2. Leurs motivations

La grande majorité des enseignants est issue de communes rurales et de milieu socioprofessionnel populaire : agriculteurs, petits commerçants... Tous ont été baignés durant leur enfance dans un milieu où l'emploi du gallo est répandu et stigmatisé. C'est donc en connaissance de cause que ces enseignants d'Histoire, de Lettres ou de Langues ont souhaité enseigner le gallo en complément à leur spécialité. Ils envisagent l'enseignement de la langue dans les trois perspectives que sont la lutte contre l'échec scolaire, la prise en compte dans le cadre des disciplines existantes et l'enseignement autonome à part entière.

La lutte contre l'échec scolaire fut dès ses débuts un des arguments-clés de l'enseignement du gallo. En découvrant le gallo, en approfondissant sa structure, son lexique et son fonctionnement syntaxique il s'agit d'éviter à l'enfant un mélange dommageable à sa scolarité entre le système linguistique du français et celui du gallo. Si l'argument de l'échec scolaire n'est pas infondé, on pourrait lui reprocher de satelliser le gallo et de n'enseigner cette langue que dans un but utilitariste vis-à-vis de la langue dominante. Mais il est nécessaire de replacer cet argument dans son contexte de l'époque : le gallo était alors victime d'un très fort dénigrement et l'idée même de son enseignement apparaissait comme étant de l'ordre de l'irrationnel. Aujourd'hui encore, la lutte contre l'échec scolaire est un des objectifs énoncés par les enseignants du gallo.

Au-delà de la volonté de lutte contre l'échec scolaire il y a parmi les enseignants de gallo une motivation incontournable qui est celle de la prise en compte de la culture et de la langue gallèse. L'École est vue comme un des lieux de transmission et d'échanges autour de cette culture populaire de Haute-Bretagne dont de nombreux enfants sont encore imprégnés. Il s'agit de pallier à la déculturation des enfants de Haute-Bretagne en les éveillant à la richesse culturelle de leur environnement direct.

En ce qui concerne l'enseignement autonome à part entière, c'est à la fois une motivation et un objectif que se sont donnés les enseignants de gallo. Si ceux-ci peuvent afficher une satisfaction, même relative, en ce qui concerne les deux premiers points, il en va autrement pour la question de l'enseignement autonome à part entière. Nous reviendrons plus loin sur cet aspect.

4.2.3. Leur âge

Pour la plupart, ils enseignent le gallo depuis une vingtaine d'années et font partie de ceux qui ont bataillé depuis le début. Au vu de l'âge et du parcours des enseignants, un constat s'impose : il y a très peu de renouvellement au niveau des postes. Des 30 enseignants que l'on pouvait recenser dans les années 1990 il n'en reste pas même la moitié. L'unique nouvel enseignant de gallo est entré en fonction durant l'année scolaire 2000-2001. Il semble bien que la génération des « pionniers » se soit maintenue en place sans que le relais ne soit passé aux jeunes générations. À court terme, il en va de la survie même des postes créés, car inévitablement la majorité des enseignants de gallo atteindra prochainement l'âge de la retraite. Se pose alors le problème crucial du recrutement et de la formation de futurs enseignants.

4.3. Formation et recrutement

4.3.1. Recrutement

Il n'existe, à l'heure actuelle, aucun concours spécifique de recrutement d'enseignants de gallo. Celui-ci s'effectue par le biais d'une commission d'habilitation composée d'enseignants de gallo en fonction. L'obtention d'un CAPES de gallo ne constitue pas une priorité pour les

enseignants qui privilégient, pour l'instant, l'ouverture de classes supplémentaires. Les langues régionales métropolitaines et d'Outre-Mer bénéficiant actuellement d'un CAPES sont le breton, le créole, le corse, l'occitan-langue d'oc, le catalan, le basque et le tahitien¹. Contrairement à ces langues, le gallo ne bénéficie pas à l'heure actuelle d'un tissu de promoteurs suffisamment développé ni de débouchés suffisants pour permettre de faire poids dans l'obtention d'un CAPES.

4.3.2. Formation

La rentrée de septembre 1984 a vu la mise en place d'un certificat d'aptitude à l'enseignement du gallo à l'École Normale (IUFM). Ce certificat ne dura que peu de temps : il fut interrompu en 1986 suite à un nouveau plan de formation. Alors qu'en 1983-1984 on dénombrait 250 enseignants inscrits au cours du CNED, en 2000-2001 aucun enseignant n'a suivi cette formation par correspondance qui proposait des cours d'initiation. Par ailleurs des stages annuels de formation sont organisés pour les instituteurs et les professeurs du second cycle dans le cadre du Plan Académique de formation (formation continue des enseignants).

Il n'existe aucune formation spécifique pour le primaire et le secondaire. Avant leur suppression en 2002, les cours dispensés à l'IUFM de Rennes pouvaient être considérés comme une « mini-formation » mais il ne s'agissait cependant pas d'une formation spécifique pour enseigner le gallo, elle permettait d'initier les futurs enseignants à la langue gallèse et à sa situation sociale.

Le programme de formation de l'IUFM de première année pour le Premier degré stipulait trois points se rapportant au gallo. Les contenus scientifiques, didactiques et pédagogiques devaient s'axer sur la phonologie, l'évolution phonétique du gallo et l'étude des rapports de celui-ci avec les langues romanes ainsi qu'avec le breton dans les zones de contacts linguistiques. Le programme de deuxième année pour le Premier degré s'articulait sur deux axes : la prise en compte du gallo à l'école, la réussite scolaire et l'étude du patrimoine régional. Il s'agissait donc ici non pas véritablement d'enseigner la langue mais avant tout de connaître la problématique sociolinguistique afin d'être à même de gérer les situations diglossiques qui se présenteraient aux futurs enseignants.

Au niveau universitaire, la prise en exemple du gallo dans le cadre de l'option de sociolinguistique en maîtrise de Lettres est à signaler. Ces cours dispensés à l'Université de Rennes 2 abordent la situation sociolinguistique de la Haute-Bretagne en s'appuyant sur des enquêtes de terrains. La problématique du gallo est également abordée dans le cadre de la formation à la recherche en DEA et doctorat.

5. Les enseignés

5.1. Leur profil

La majorité des élèves qui décident de suivre un enseignement de gallo est issue de familles gallésantes. Si certains parents sont au départ réticents à laisser leurs enfants choisir une telle option, force est de constater que ces réticences s'estompent progressivement et évoluent souvent vers l'expression d'un intérêt voire d'une certaine fierté. L'enseignement du gallo semble être particulièrement efficace en ce qui concerne le développement des liens intergénérationnels.

5.2. Leur nombre

Le nombre total d'élèves à suivre un enseignement de gallo durant leur scolarité a tendance à se stabiliser depuis une dizaine d'années. Les chiffres fournis par le chargé de mission *Langues et Cultures Régionales* de l'Académie de Rennes pour les années scolaires de 1998 à 2002 permettent néanmoins de nuancer ce constat (cf. Tableau 1, page suivante).

Depuis une dizaine d'années le chiffre des effectifs, Premier et Second degré confondus, a toujours dépassé le millier d'élèves. À la lecture des chiffres des années 1998 à 2001, nous constatons une chute faible mais progressive de l'effectif global. La croissance des effectifs dans le Premier degré (maternelle + primaire) est contrebalancée par une chute des effectifs dans le Second degré (collège + lycée)². Aux effectifs du Premier et Second degré viennent

¹ Avec là encore, des disparités : seul le corse bénéficie d'un CAPES monovalent. (Cf. Blanchet, 2001).

² Cette faiblesse des effectifs du Second degré est flagrante si l'on compare ceux-ci aux effectifs records de l'année scolaire 1991-1992 qui étaient de 732 élèves en collège et 839 en lycée, soit un total de 1571 élèves pour le seul Second degré.

s'ajouter le nombre d'étudiants suivant l'option de DEUG (une vingtaine en 2000-2001) et les étudiants des IUFM de Vannes, Saint-Brieuc et Rennes dont les effectifs avoisinent les 70 étudiants.

Tableau 1 : Les effectifs de 1998 à 2002

Année scolaire 1998-1999		Année scolaire 1999-2000	
Premier degré	497	Premier degré	500
Collèges	430	Collèges	421
Lycées	329	Lycées	288
Second degré	770	Second degré	709
Total	1267	Total	1209

Année scolaire 2000-2001		Année scolaire 2001-2002	
Premier degré	700	Premier degré	1733
Collèges	300	Collèges	392
Lycées	178	Lycées	211
Second degré	478	Second degré	603
Total	1178	Total	2336

Si les chiffres des 3 années précédentes expriment plutôt une phase descendante, l'année scolaire 2001-2002 a vu une augmentation générale des effectifs. La création d'un poste à plein-temps dans la circonscription de Redon et d'un poste à mi-temps dans la circonscription de Saint-Malo a notamment permis une progression importante des effectifs du Premier Degré¹. Cette augmentation des effectifs est toutefois à nuancer car cette même année 2001-2002 les cours dispensés par le CNED² ont été suspendus faute d'inscrits en nombre suffisant. Si les effectifs en hausse de l'année scolaire 2001-2002 relancent en apparence l'enseignement du gallo sur une pente ascendante, rien ne permet de savoir si cette ascension se poursuivra dans la durée. Depuis 20 ans, l'évolution en dent de scie des effectifs ne permet aucun pronostic valable sur l'évolution de ceux-ci et invite même à la prudence.

5.3. Leurs motivations

5.3.1. En maternelle et primaire

En maternelle et primaire le choix d'animations autour du gallo ne revient pas aux élèves ni à leurs parents mais aux professeurs des écoles qui en font la demande. Le constat est très positif dans les écoles maternelles et primaires concernées par cet enseignement : les élèves démontrent un intérêt certain pour ces animations ludiques et pédagogiques. Si les enseignants de gallo sont confrontés à des réticences de la part de certains parents d'élèves (incompréhension ou peur de l'échec scolaire), celles-ci se lèvent très rapidement. Dans la majeure partie des cas, les réticences des parents disparaissent en constatant la motivation de leurs enfants et les réalisations de ceux-ci.

5.3.2. En collège et lycée

De part leurs racines familiales de nombreux élèves suivent cet enseignement afin de découvrir et/ou d'approfondir les notions éparses qu'ils ont de leur propre culture. C'est, pour la majorité d'entre eux, la première fois qu'ils découvrent la littérature orale mais aussi la première fois qu'ils sont en contact avec du gallo écrit. Des élèves n'étant pas natifs de Haute-Bretagne ou n'étant pas en contact avec le gallo dans leur environnement familial, choisissent aussi cette option par goût de la découverte. Parmi les motivations des élèves, la possibilité de gagner des points sans trop de difficultés (notamment au brevet des collèges³ et au baccalauréat) est loin d'être négligeable et constituerait même une des raisons principales du choix de cet enseignement.

5.3.3. À l'Université

Les motivations des étudiants de DEUG ayant choisi l'option gallo étaient généralement similaires à celles des élèves du secondaire. À ces motivations peuvent se rajouter également l'opportunité de se familiariser au gallo pour ceux n'ayant pas eu l'occasion de suivre cette option dans le Second degré, la volonté d'approfondir les connaissances acquises dans le

¹ Ceci tend à montrer qu'une demande est bien présente (au moins dans le Premier degré) et que la création de nouveaux postes permet de répondre à celle-ci.

² Durant l'année 2000-2001 aucun élève n'a suivi de cours de gallo par l'intermédiaire du CNED. Hormis l'aspect onéreux de ces cours (près de 122 €), cet essoufflement peut également s'expliquer par l'absence d'information auprès des élèves sur cette possibilité d'apprentissage du gallo par correspondance.

³ Les élèves de Troisième ont effectivement la possibilité d'inclure leur note de gallo dans la moyenne du Brevet des collèges.

secondaire pour les étudiants ayant présenté le gallo au baccalauréat ainsi que l'apport éventuel de cet enseignement aux cursus universitaires poursuivis¹.

5.3.4. A l'IUFM

À l'IUFM, les étudiants suivaient l'option gallo principalement pour l'attrait des points acquis plus facilement et l'attrait des contes comme moyen d'attirer l'attention de leurs futurs élèves.

6. Les lieux d'enseignements

6.1. Les établissements

Si le gallo est représenté dans l'ensemble des catégories d'établissement d'enseignement, cette multiplicité des lieux d'enseignements ne doit pas pour autant faire illusion : d'importantes disparités existent, que ce soit au niveau de la répartition géographique des lieux d'enseignement ou de la stabilité des postes créés. En 2001-2002 des cours de gallo ont été assurés dans 9 lycées, 13 collèges et 28 établissements du Premier degré.

6.2. La progression

En 2001-2002 le nombre de lieux de cours est en hausse par rapport à l'année scolaire 2000-2001 où l'on comptabilisait 4 lycées, 9 collèges et 11 établissements du Premier degré concernés. La hausse du nombre de lieux d'enseignement concerne donc les écoles maternelles et primaires (+ 17), les collèges (+ 4) et les lycées (+ 5). Au niveau de la répartition géographique de cette progression, c'est en Ille-et-Vilaine qu'elle est la plus importante puisque 23 établissements supplémentaires (+ 17 maternelles et primaires, + 3 collèges, + 3 lycées) y dispensaient des cours en 2001-2002. Le département des Côtes d'Armor arrive en seconde position avec une augmentation de 3 établissements, (+ 2 collèges, + 1 lycée) bien qu'il perde par ailleurs un lycée à Saint Brieu. En revanche, le département du Morbihan stagne à 2 établissements et la Loire Atlantique demeure la grande oubliée de l'enseignement du gallo.

6.3. Le cas de la Loire Atlantique

Ce département fait figure d'exception car aucun enseignement public de gallo n'y est développé. Si l'on fait exception de la zone de Guérande (zone bretonnante) et de la zone du Sud Loire qui est une zone linguistique intermédiaire entre gallo et poitevin (Blanchet, 1996), la majeure partie du département est concernée par le gallo qui en est la langue populaire.

Le mouvement associatif militant en faveur du gallo a pris naissance et est principalement présent dans les Côtes d'Armor et en Ille et Vilaine. En revanche, celui-ci est quasi-inexistant dans le Morbihan et en Loire Atlantique. À la lecture des chiffres, nous remarquons que la répartition des établissements offrant un enseignement de gallo semble en partie liée et dépendante de l'implantation militante dans les quatre départements bretons concernés par le gallo. L'autre facteur pouvant expliquer l'absence d'enseignement de gallo en Loire Atlantique est celui de la séparation administrative de la Loire Atlantique du restant de la Bretagne historique : la Loire Atlantique ne faisant pas partie de l'aire administrative de la Région Bretagne, les mesures concernant l'enseignement du gallo dans ce département sont du ressort de la région des Pays de Loire et du département lui-même. Les circulaires de l'Académie de Rennes ne concernent donc pas la Loire Atlantique qui ne peut pas bénéficier des avancées observées dans les autres départements bretons. La percée de la revendication gallèse en Loire Atlantique est d'autant plus difficile que le breton joue pleinement dans ce département son rôle symbolique de « label de bretonnité ».

7. Contenu et support

7.1. Les cours

7.1.1. Premier degré

Dans le Premier degré², le gallo est abordé sous l'angle plus général de la culture de Haute-Bretagne. Il s'agit principalement de sensibiliser les élèves à la langue parlée dans leur environnement familial tout en faisant le parallèle avec d'autres langues.

En maternelle, les activités sont basées sur l'oralité, notamment à travers le conte, la danse et le chant. En primaire les élèves sont invités à être acteurs de leur éveil dans des

¹ Certains étudiants en DEUG de breton souhaitent ainsi compléter leur vision de la culture bretonne.

² L'enseignement de gallo et de la culture gallèse est assuré dans le Premier degré par 2 instituteurs itinérants.

activités comme le collectage de toponymes, de comptines, de vocabulaires spécifiques (travail des champs, tuerie de cochon, nourriture...). L'unique manuel utilisé comportant du gallo (questions en gallo, vocabulaire...) est un manuel explicatif sur l'environnement et le recyclage des déchets ménagers¹. Durant l'année, les élèves de maternelle et de primaire réalisent un ouvrage synthétisant leurs activités autour du gallo.

7.1.2. Second degré

Il n'existe pas de méthode spécifique pour les cours en collège. Les 2 pôles principaux abordés dans le cadre de cette option facultative sont la découverte de la langue et de la culture et la pratique du gallo. Pour aborder ces 2 pôles, les enseignants se servent de supports textuels tels des contes, du théâtre, de la poésie. Les élèves sont également amenés à créer de courts sketches en gallo et à effectuer des enquêtes auprès de locuteurs âgés.

De même qu'au collège, aucune méthode ni aucun manuel de gallo ne sont utilisés en lycée. L'enseignement se fait à partir d'un ensemble de textes en classes de Première et de Terminale. Au niveau de la Terminale, les cours sont orientés en fonction de l'examen du baccalauréat. Le choix du corpus de textes se fait en fonction de la richesse de la langue et des pistes d'approfondissement sur la culture de Haute-Bretagne.

7.1.3. Supérieur

L'option de DEUG² était une continuité pour les étudiants ayant suivi un enseignement de gallo dans le Secondaire. Elle abordait néanmoins des thèmes déjà abordés en Collège et Lycée. Pour ces étudiants l'option de DEUG constituait un approfondissement léger mais sans grandes progressions possibles. Car l'option de DEUG avait aussi valeur d'initiation pour les néophytes. Les cours étaient répartis sur les deux semestres de l'année universitaire. La première partie de l'année était axée sur la langue (vocabulaire, grammaire, prononciation...) et une attention particulière était portée sur la découverte des variantes dialectologiques. La seconde partie de l'année, consacrée à l'étude de la littérature orale, était nettement moins axée sur la langue en elle-même.

Aucun support spécifique n'était utilisé dans le cadre de l'option de gallo présente à l'IUFM. Les étudiants travaillaient sur des textes par ailleurs utilisés en collèges et lycées.

7.1.4. CNED

Les cours dispensés jusqu'en 2001 par le biais du Centre National d'Enseignement à Distance bénéficiaient d'un support oral (cassettes audio) et écrit (un livret d'accompagnement). Cette méthode a été réalisée par l'Association des Enseignants du Gallo au début des années 1990³. Le livret se divise en 10 leçons distinctes qui jalonnent l'apprentissage. Chaque leçon se base sur l'étude d'un texte en gallo et comporte une aide de compréhension guidée, des notes de vocabulaire, de grammaire et de civilisation. Les deux cassettes audio qui accompagnent le livret comportent : la lecture des textes par des locuteurs natifs de zones dialectales variées ainsi que des exercices auto correctifs oraux qui abordent des points de grammaire présents sur le livret. Le matériel d'enseignement du CNED constitue l'unique méthode de gallo utilisée dans le cadre d'un enseignement public. Bien qu'ayant sans doute besoin d'être actualisée et modernisée, cette méthode demeure un support d'apprentissage intéressant.

7.2. Les épreuves

Les épreuves habituelles de contrôle continu qui concernent le collège et le lycée (CNED compris) alternent entre des versions, des traductions, des questions de compréhension, des points de grammaires ou des questions de civilisation. Outre ces épreuves somme toute banales et régulières, il convient de s'attarder sur les trois épreuves principales que sont celles du baccalauréat, du DEUG et de l'IUFM.

L'épreuve de gallo au baccalauréat est une explication de texte sur la base d'un corpus étudié en classe au cours de l'année scolaire. C'est une épreuve orale qui se déroule sur une durée de 20 minutes⁴. Le corpus comporte une quinzaine de textes en gallo dans des genres

¹ *Les Cahiers d'Arena*.

² Cette option était assurée par deux enseignants de gallo dans le Second degré ainsi que par des membres du CREDILIF lors d'interventions ponctuelles.

³ Depuis 1983 un groupe pédagogique gallo rattaché au CRDP (Centre Régional de Documentation Pédagogique) supervise ses publications pédagogiques gallèses.

⁴ B.O. n° 23 du 7 juin 2001 : *Définition des épreuves de langues vivantes applicables au baccalauréat général à compter de la session 2002*.

littéraires variés : conte, poésie, nouvelle, théâtre, bande dessinée... Paradoxe pour une épreuve de langue : l'explication de textes se fait en français dans la majeure partie des cas et non pas en gallo. Les trois compétences évaluées lors de l'épreuve du baccalauréat sont : la capacité d'échanger en gallo, la connaissance de la langue (phonétique, conjugaison, grammaire...) et la connaissance de la culture de Haute-Bretagne. Du fait du peu de textes écrits en gallo, l'enrichissement des textes d'études se fait essentiellement par le biais de nouvelles créations et de traductions.

Dans le cadre de l'option de DEUG à l'Université de Rennes 2, une épreuve sanctionnait chaque semestre : soit deux épreuves dans l'année universitaire. Au premier semestre l'épreuve portait particulièrement sur la langue (questions de grammaire, syntaxe, conjugaison lexicale, versions...) tandis qu'au second semestre l'accent était porté sur la littérature orale et écrite.

Dans le cadre de l'option facultative (seuls les points au-dessus de la moyenne comptent) de l'IUFM il s'agissait d'une épreuve de version d'une durée d'une heure. Dans le cadre de l'option obligatoire (tous les points comptent) l'épreuve orale s'articulait en trois phases : un texte de compréhension, la description d'une image en gallo et une question de didactique.

7.3. L'enseignement associatif

Parallèlement à l'enseignement du gallo dans le cadre de l'Éducation nationale, un enseignement privé d'ordre associatif s'est développé depuis quelques années afin de répondre à une demande spécifique (étudiants, public non étudiant, retraités...). Depuis l'année 2000, un enseignement de gallo est assuré dans le cadre de « cours du soir » par l'association Bertaèyn Galeizz à Nantes, Rennes et Dinan et regroupe une trentaine d'élèves sur deux niveaux. Cette association organise également régulièrement des stages de langue sur plusieurs jours. Une méthode spécifique est actuellement utilisée dans le cadre de ces cours¹. Elle tente d'aborder l'apprentissage du gallo de manière ludique par le biais de jeux impliquant les apprenants. D'autres initiatives d'enseignement du gallo dans un cadre associatif tendent à se développer : cours par correspondance et animations en classes de primaire. Le milieu associatif montre ainsi un certain dynamisme quant à la question de l'enseignement du gallo et tente de pallier, à son niveau, aux faiblesses d'un enseignement scolaire généralement peu enclin à la nouveauté.

8. Le matériel pédagogique

8.1. Dictionnaires

Depuis la fin du 19^{ème} siècle, des érudits locaux et des folkloristes tels D'Agnet ou Dottin ont collecté sous forme de glossaires le vocabulaire gallo de zones limitées la plupart du temps à leur environnement proche. Il a fallu attendre 1995 pour qu'un premier² véritable dictionnaire de gallo, se basant sur le vocabulaire de l'ensemble du territoire gallésant, voie le jour. Le *Motier de galo* (Aubrée, 1995) utilise une graphie unifiée et comporte 2700 entrées.

8.2. Grammaires

L'enseignement du gallo passe inévitablement par la transmission de la structure de la langue et par la connaissance grammaticale de celle-ci. De nombreux points grammaticaux sont abordés plus ou moins directement à tous les niveaux scolaires concernés par l'enseignement du gallo. Les enseignants utilisent comme référent les études disponibles sur la grammaire gallèse. Les travaux de Chauveau³ sont particulièrement utilisés. Les études disponibles demeurant parcellaires, elles ne pouvaient compenser l'absence d'une véritable grammaire. La volumineuse *Grammaire du gallo* (Deriano, 2005) a récemment comblé ce manque.

8.3. Supports divers

8.3.1. Livres

Les enseignants ont à leur disposition divers ouvrages servant de références et de supports aux cours qu'ils dispensent. Il s'agit à la fois de textes anciens comportant des traces de gallo plus ou moins importantes⁴, d'œuvres littéraires en gallo datant du début du siècle jusqu'à nos jours (conte, roman, poésie, théâtre, récit de vie) et de journaux possédant une rubrique en gallo.

¹ *Aperton le galo, méthode d'apprentissage*. Une méthode destinée à un enseignement extrascolaire a également été réalisée dans les années 1980 : *Le galo d'amaen pór tretóts*.

² Les autres ouvrages disponibles s'apparentent plus à des glossaires que véritablement à des dictionnaires.

³ Cf. *Le gallo, une présentation* (1984) et *Évolutions phonétiques du gallo* (1989).

⁴ Cf. *Le Roman d'Aiquin* ou *Le Livre des Manières*.

Particulièrement prisée par les élèves, la bande dessinée s'avère être un moyen efficace pour capter l'attention de ceux-ci en joignant l'utile à l'agréable. C'est donc logiquement que les adaptations de *Tintin* en gallo servent de supports pédagogiques aux enseignants. Au-delà de leur intérêt pédagogique, ces adaptations¹ de *Tintin*, véritable mythe international traduit dans des dizaines de langues, permettent au gallo d'accéder à l'universel.

8.3.2. Sites internet

Il existe des sites Internet réalisés par des élèves suivant l'option *Langue et culture galloise*. Ces sites ont été réalisés dans le cadre du projet académique intitulé *Bretagne : les racines du 21^{ème} siècle*. Ce projet initié durant la période scolaire 1999-2000 avait pour objectif principal de « faire prendre conscience aux élèves des ressources patrimoniales de leur environnement proche ».

8.3.3. Cédérom

Depuis 2002 plusieurs écoles publiques de la Communauté de Communes de Combourg (Ille et Vilaine) possèdent un cédérom interactif de sensibilisation et d'apprentissage du gallo. Ce cédérom intitulé *Le galo ez escoll* (Le gallo à l'école), est destiné à des classes allant du CP au CM1. Il a été réalisé par l'association Bertaèyn Galeizz suite à des interventions de sensibilisation au gallo effectuées dans ces écoles durant l'année scolaire 2001-2002.

8.3.4. Exposition

L'Association des Enseignants de Gallo a réalisé, il y a quelques années, une exposition intitulée *Le gallo, la langue romane de Bretagne*. Cette exposition est un outil pédagogique qui fait une présentation de la langue et de la culture galloise en 17 panneaux. Ceux-ci contiennent notamment une présentation du gallo et de ses évolutions phonétiques, une présentation de la littérature orale et de la littérature écrite ainsi qu'une présentation de l'enseignement du gallo.

8.3.5. Matériel audio

Le matériel audio en gallo est assez limité : il se compose des 2 cassettes utilisées pour les leçons du CNED et d'un supplément audio du magazine *Le Liaun*². A celles-ci peuvent s'ajouter les cassettes de conteurs comme *Fred le Disou* et *Roger le Contou* utilisées ponctuellement dans certains lycées et dans le cadre de l'option de DEUG à Rennes 2. Notons également la publication récente d'un livre-audio³ bilingue gallo-français, composé de nouvelles, de contes et de poésies. Il existe aussi quelques productions musicales en gallo présentes sur CD audio comme le groupe *Obrée Alie*.

9. Les questions spécifiques

9.1. La question de la graphie

La question de la graphie du gallo à utiliser est le lieu de toutes les divergences et de toutes les divisions (Bertaèyn Galeizz, 1991). Le néophyte a du mal à trouver ses repères dans le foisonnement de conventions graphiques du gallo. Les graphies empiriques se basent sur le système graphique du français et de fait, permettent difficilement de se détacher de l'idée que le gallo serait une déformation du français. Ces graphies sont généralement utilisées par des personnes ayant une vision passéiste du gallo et qui souhaitent principalement consigner les mots d'autrefois. Il existe également des graphies à bases phonétiques spécialement conçues pour le gallo (graphies Praud, Vaatyé, Fleury et Obrée). Enfin, les graphies étymologiques (graphies Aneit et ELG) sont basées, comme leur nom l'indique, sur des critères étymologiques. Les systèmes graphiques à base phonétique ou étymologique reflètent un point de vue assez proche sur la nécessité d'un outil graphique spécifique pour le gallo. Ces graphies ont été élaborées par des personnes ayant une vision dynamique du gallo, loin de ce que l'on pourrait appeler la « nécrophilie » des chroniqueurs.

Le gallo n'ayant pas de tradition écrite ancienne, son passage de l'oral à l'écrit se fait à tâtons. Contrairement à des langues comme le breton qui sont écrites depuis des siècles, le gallo n'a jusqu'au 20^{ème} siècle jamais possédé son propre système graphique. Dans les siècles précédents, lorsque des traces de gallo sont décelables, c'est la plupart du temps dans des actes

¹ Il existe à l'heure actuelle trois adaptations de *Tintin* en gallo. En 2004 un volume des aventures d'*Astérix* a fait l'objet d'une adaptation: *Astérix à l'école d'ertour*.

² *Le Liaun qi cauzz*, 1989.

³ *Haote-Bretagne, parlements e ecrivaijes*, Centre Marc Le Bris, 2004.

notariaux et dans des textes rédigés dans une graphie française. Seules les élites locales étaient alors francisantes et tout écrit se faisait donc en français.

Dans un souci de survie, la plupart des langues dominées sont amenées à un moment ou un autre à stabiliser leur système graphique. Pour une langue victime d'un fort déficit d'image, la multiplication intempestive de ses graphies ne peut que nuire un peu plus à sa reconnaissance en tant que langue digne d'être transmise. Sans graphie communément adoptée, la généralisation de l'enseignement de la langue semble donc fortement compromise. Car, face à un foisonnement de systèmes graphiques, venant de surcroît d'un nombre de promoteurs restreint, la majorité des gallésants risque d'être maintenue dans une confusion peu favorable à un sursaut salvateur.

Les enseignants de gallo n'utilisent pas une graphie commune. La plupart utilisent une graphie empirique, calquée sur le système graphique du français. Ainsi, de la maternelle à l'Université, aucun enseignant n'utilise la même graphie. Bien qu'ayant conscience, pour la plupart, du caractère dommageable de cette « cacographie », les enseignants ne se sont toujours pas accordés dans l'adoption d'un système graphique commun.

9.2. La place effective de la langue

9.2.1. La question du standard

La question de la standardisation de la langue est récurrente lorsque l'on aborde le domaine de l'enseignement. De même que la question graphique, celle du standard de la langue est un lieu de divergence et d'affrontement idéologique. Ses partisans y voient une élévation de statut, une facilitation de l'enseignement et une intercompréhension plus aisée. Outre la copie du modèle dominant, les adversaires d'un standard y voient un appauvrissement de la langue, et dénoncent l'arbitraire d'un standard basé la plupart du temps sur un dialecte particulier. Si un grand nombre de langues minorées finissent par se standardiser par l'intermédiaire de l'enseignement ou des médias, les situations divergent et des exceptions existent¹. Au niveau de l'enseignement du gallo, la question de la normalisation graphique a très souvent été confondue avec celle de la standardisation de la langue. La volonté d'une graphie prenant en compte l'ensemble des dialectes du gallo est pourtant différente, voire opposée, à celle d'un appauvrissement de la langue. Le gallo utilisé dans l'enseignement est prioritairement et logiquement celui que connaissent les enseignants. La plupart du temps, ceux-ci enseignent dans leur zone dialectale natale, la question de la cohérence entre la langue apprise par l'élève et la langue pratiquée dans son milieu familial, ne se pose donc pratiquement pas. En revanche, la question de la représentation globale de la langue reste posée.

Le traitement des variantes dialectales fluctue en fonction des niveaux d'enseignement : quasi absentes au niveau du Premier degré, celles-ci sont abordées à partir du Second degré jusqu'à l'Université. Cette dimension dialectologique de l'enseignement du gallo permet aux apprenants d'acquérir une vision globale de la langue et de permettre une intercompréhension entre les locuteurs issus de terroirs différents. Dans leur très grande majorité, les enseignants de gallo privilégient cette approche et sont réticents à l'idée d'un standard du gallo destiné à être enseigné. La question du standard n'en demeure pas moins incontournable et se posera certainement avec plus d'insistance si le gallo accède à une médiatisation importante. Dans ce cas, une réflexion sur la création d'un nouveau matériel pédagogique s'imposera certainement.

9.2.2. La place de la langue

Les intitulés de l'option du Second degré *Langue et culture gallèses* et de l'option de DEUG *Langue et civilisation gallèse* mettent en évidence le binôme langue et culture. De la maternelle à l'Université, l'apprentissage du gallo est lié à l'apprentissage de la situation socioculturelle de la Haute-Bretagne. Il est donc nécessaire de relativiser quelque peu la place effective de la langue dans cet enseignement. Si l'enseignement du gallo est un des principaux objectifs, il s'agit aussi de sensibiliser les élèves à leur environnement culturel proche.

Dans le Premier degré, l'aspect culturel au sens large prend largement le pas sur l'aspect linguistique. Il ne s'agit pas à proprement parler d'un enseignement de langue mais beaucoup plus d'une sensibilisation à un environnement linguistique proche.

¹ C'est le cas du corse, langue polyphonique ne possédant pas à proprement parlé de standard, mais qui bénéficie néanmoins d'un enseignement développé (DEUG, CAPES...).

Au niveau du Second degré l'accent est nettement plus porté sur la langue. L'apprentissage du gallo se fait toujours en abordant parallèlement des points culturels extra-linguistiques. Si au collège l'aspect purement culturel est toujours fortement présent, il tend à s'estomper en lycée où la place de la langue se fait plus importante.

L'option de DEUG était certainement l'enseignement le plus axé sur la langue bien que de nombreux étudiants regrettaient la maigre place de l'oral dans les cours.

Force est de constater que le gallo est donc encore loin de faire l'objet d'un enseignement autonome à part entière. Pour comprendre les raisons de cet enseignement hybride plusieurs explications sont avancées. Il s'agit entre autre de la faiblesse du temps d'enseignement qui limite de fait tout approfondissement. Il s'agit également de prendre en compte toutes les composantes du lien social non transmis aux nouvelles générations. Parallèlement à l'enseignement de la langue, la (re)découverte de la culture vient combler un vide important laissé par l'acculturation forcée et la dévalorisation des Hauts-Bretons. Cependant, parmi les raisons pouvant expliquer la faible place de la langue, les différentes difficultés de l'enseignement du gallo sont également à prendre en compte.

9.3. Difficultés et lacunes du système d'enseignement

9.3.1. Les difficultés

Tout d'abord il convient de souligner la faiblesse des effectifs des enseignants. Le nombre d'établissements scolaires proposant un enseignement de gallo est en partie lié au nombre d'enseignants pouvant y intervenir. Un accroissement du nombre d'enseignants permettrait de développer les lieux d'enseignement et de faire poids de manière conséquente lorsque des blocages d'ordre administratif se présentent. Il convient également de souligner l'incohérence fréquente dans la répartition géographique des lieux d'enseignement qui rend difficile la continuité de l'enseignement du gallo dans le parcours scolaire des élèves de la maternelle à la Terminale. De plus, les cours de gallo bénéficient de créneaux horaires peu attractifs. Le constat de ces mauvais créneaux horaires fait émerger d'autres difficultés liées entre elles. Il s'agit de la difficulté pour les enseignants d'assurer des cours de gallo tout en devant assurer les cours de leur spécialité principale.

9.3.2. Les lacunes

Les principales lacunes du système d'enseignement reconnues à la fois par les enseignants et leurs élèves peuvent se résumer en trois points. Il convient tout d'abord de signaler la faiblesse des outils pédagogiques qui ont besoin d'être renouvelés et modernisés. La faible présence de la langue (notamment au niveau de l'oral) est également une lacune importante qui s'explique en partie par les difficultés rencontrées par les enseignants. Enfin, il convient d'ajouter que l'absence d'une graphie commune aux enseignants de gallo constitue une lacune du système d'enseignement et un frein au développement de celui-ci. À ces trois principales lacunes s'ajoutent l'absence totale d'enseignement public du gallo dans le département de Loire Atlantique ainsi que la faiblesse communicationnelle autour des possibilités d'enseignement existantes. La résorption progressive des difficultés et des lacunes de cet enseignement, lui permettrait certainement d'aborder l'avenir de manière plus sereine. En consolidant et en améliorant ses acquis, l'enseignement du gallo gagnerait en assurance et en crédibilité, conditions sine qua non à un développement durable.

10. Conclusion

En évoquant les dates-clés de ces vingt ans d'enseignement du gallo, nous avons pu constater que les acquis ont été obtenus grâce à la ténacité de ce qu'il convient d'appeler des enseignants-militants. Car c'est à force de luttes que le gallo a réussi à entrouvrir la porte de l'Éducation nationale et à s'y engouffrer.

Au cours de ce travail, nous avons mis en lumière les motivations qui poussent certains à enseigner le gallo et d'autres à l'apprendre. Il convient de souligner que la transmission de la culture et de la langue de Haute-Bretagne joue un rôle social non négligeable auprès d'une population longtemps stigmatisée. Aujourd'hui, cette population, jeune ou moins jeune, a la possibilité de découvrir ou de redécouvrir ses racines et d'envisager l'avenir de manière décomplexée.

Si le gallo bénéficie actuellement de l'enseignement le plus développé parmi les langues du domaine d'oïl, la situation n'est pourtant pas si reluisante au regard d'autres langues qui bénéficient d'un enseignement bilingue et de structures pédagogiques nettement plus

développées¹. Force est de constater que malgré ses avancées, l'enseignement du gallo demeure fragile et doit faire face à une situation souvent précaire.

Parallèlement à l'enseignement public, un enseignement privé s'est développé ces dernières années. Celui-ci a le mérite et l'avantage de développer ses propres outils pédagogiques tout en contournant les difficultés rencontrées dans le cadre de l'Éducation nationale. Mais, aussi dynamique qu'il soit, l'enseignement associatif ne pourra pas remplacer un enseignement public, garant incontournable de la survie de la langue à long terme.

La brèche effectuée dans la machine de l'Éducation nationale est une opportunité de voir se développer une réappropriation massive du gallo. Pour ce faire, une généralisation de cet enseignement semble indispensable. Gardons cependant à l'esprit que malgré le potentiel salvateur de l'enseignement, la survie du gallo ne se fera pas sans les locuteurs qui doivent démontrer leur volonté de conserver leur langue.

Si le projet de politique linguistique récemment adopté par le Conseil Régional de Bretagne est porteur d'espoirs, il convient de rester prudent car il est encore trop tôt pour en mesurer la portée concrète.

En finir avec la précarité et s'inscrire dans un développement durable : c'est le tour de force qu'auront à effectuer les acteurs de l'enseignement du gallo dans les prochaines années. L'avenir du gallo est en jeu, gageons que le pari sera tenu.

¹ Pour le breton par exemple, notons l'existence d'écoles bilingues publiques (Div Yezh), privées (Dihun) et immersives (Diwan) présentes de la maternelle au secondaire ainsi qu'un cursus universitaire complet et un CAPES (bivalent).

Références bibliographiques

- Aubrée (B.). 1995. *Motier de galo*. Rennes : Bertaèyn Galeizz.
- Blanchet (P.). 1996. « Problématique de la situation ethnolinguistique du Pays de Retz : pratiques linguistiques et identité en zone de marche ». in : *Langues et parlers de l'Ouest, Cahiers de sociolinguistiques*, 1. Rennes : PUR.
- Blanchet (P.) & Walter (H.). 1999. *Dictionnaire du français régional de Haute-Bretagne*. Rennes : Bonneton.
- Blanchet (P.). 2001. « Les CAPES de langues régionales : présentation générale et problèmes spécifiques ». in : *Études Créoles*, Vol. XXIV, 1.
- Blanchet (P.), (dir.). 2002a. *Pratiques linguistiques régionales d'élèves du primaire et de collège en zones suburbaines de Bretagne gallo* [Rapport de recherche].
- Blanchet (P.). 2002b. « Le provençal et l'enseignement : un siècle de méandres entre les textes officiels... ». in : *L'Astrado*, 37.
- Carcassonne (G.). 1998. Étude sur la compatibilité entre la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires et la Constitution. [Rapport au Premier ministre]. <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/984001697/index.shtml>
- Cerquiglini (B.). 1999. Les Langues de France. [Rapport au ministre de l'Éducation nationale de la Recherche et de la Technologie et à la ministre de la Culture et de la Communication]. <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/994000719/index.shtml>
- Chauveau (J.-P.). 1984. *Le gallo, une présentation*. Rennes : UBO.
- Chauveau (J.-P.). 1989. *Évolutions phonétiques du gallo*. Paris : CNRS.
- Collectif. 1991. *Le gallo, du patois à la langue écrite*. Rennes : Bertaèyn Galeizz.
- Deriano (P.). 2005. *Grammaire du gallo*. Ploudalmézeau : Label LN.
- Eloy (J.-M.), (dir.). 2004. *Des langues collatérales. Problèmes linguistiques, sociolinguistiques et glottopolitique de la proximité linguistique*. Paris : L'Harmattan.
- Le Dimna (N.). 1997. « Situation linguistique de la Haute-Bretagne : le gallo ». in : *Langue régionale et stratégie littéraire*. Naples : Edizioni Scientifiche Italiane.
- Le Liaun*. 1978-2001. Rennes : Bertaèyn Galeizz.
- Leray (C.). 1996. « Articuler les recherches en sociolinguistique et en science de l'éducation ». in : *Cahiers de Sociolinguistique*, 1, pp. 81-92. Rennes : PUR.
- Manzano (F.). 1996. « Sur le statut sociolinguistique du gallo ». in : *Cahiers de Sociolinguistique*, 1, pp. 9-44. Rennes : PUR.
- Marcellesi (J.-B.). 1981. « Bilinguisme et diglossie ». in : *Langages*, 61, p. 9.
- Morin (G.). 1982. « Les Compagnons de Merlin ». in : *Cahiers du LERG*, 1, pp. 121-137.
- Morin (G.). 1987. « Les mutations linguistiques en Bretagne Gallèse ». in : *Aspects culturels de la Haute-Bretagne*, pp.15-39. Lorient : ICB.
- Morin (G.). 1987. « Langue, culture et littérature gallèse ». in : *Histoire littéraire de la Bretagne, tome 3*. Paris-Genève : Champion-Slatkine, p. 253.
- Péry (N.). 1998. *Langues et Cultures Régionales* [Rapport d'étape au Premier ministre].
- Poignant (B.). 1998. *Langues et Cultures Régionales*. [Rapport au Premier ministre]. <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/984001448/index.shtml>
- Urien (J.-Y.). 1982. « Réflexions socio-linguistiques sur le concept de langue ». in : *Cahiers du LERG*, 1, pp. 7-23.
- Walter (H.). 1986. « Entre le breton et le français, la situation inconfortable du gallo ». in : *Actes du 12^{ème} colloque international de linguistique fonctionnelle*. Paris : S.I.L.F, pp. 34-38.
- Walter (H.). 1991. « Le gallo, langue romane de Bretagne ». in : *Nos langues et l'Unité de l'Europe*. Liège : Centre de recherche du wallon à l'école, pp. 23-28.
- Walter (H.). 1991. « Nommer sa langue en Haute-Bretagne ». in : Bouvier (J.-C.). *Le français et leurs langues*. Aix en Provence : Université de Provence, pp. 553-558.